Lancial furent malheureusement inutiles, car le blessé expira un quart d'heure plus tard. Un docteur appelé, ne put que constater le décès dû à de graves blessures en crâne et à une fracture de la colonne vertébrale.

Violent incendie à Lambersart

Le feu détruit presque entièrement le cabaret du « Canon d'Or ». — Des locataires s'enfuient en sauvant leur mobilier. — Dégâts considérables.

Un violent incendie s'est déclaré samedi soir à Lambersart, à l'estaminet du « Canon d'Or ».

Le « Canon d'Or » que tous les Lillois connaissent parfaitement, est un vaste établissement sis rue de Lille, et tenu par M. Pleys, cabaretier. Il comprend tout d'abord une salle d'estaminet longue d'une cinquantaine de mètres et profonde de quinze. Cette immense pièce est surmontée d'un étage et d'un grenier. Derrière le café et perpendiculairement à lui, on trouve le bal d'une superficie de trois cents mètres carrés. A l'extrémité et à droite de ce bal, sont construits des écuries, des étables, un poulailler.

Cet établissement est encadré : d'un côté, par la maison de M. Petitpres, et de l'autre, par celle de M. Ringot, marchand de charbon, dont la cour se confond avec celle du cabaretier.

Enfin, trop grand pour l'occuper lui seul, M. Pleys qui s'est réservé tout le rez-de-chaussée, a loué la partie supérieure à des locataires, et c'est ainsi qu'habitent chez lui, depuis longtemps, des ménagères telles que Mmes Bourez et sa fille, Lesne, Labbe, et les époux Pierre Voluglin, dont le mari est garçon brasseur chez M. Joseph Vandamme.

Au feu!

Les membres d'une société de Lambersart, s'étaient réunis dans la soirée pour la répétition d'une pièce théâtrale qu'ils devaient jouer aujourd'hui. La répétition avait lieu dans la salle de bal et le moteur à essence qui fait marcher l'orchestrion avait été allumé. Il pouvait être neuf heures un quart, lorsque l'un des acteurs aperçut dans le fond de la pièce une lueur violente. Presque dans le même temps de longues flammes jaillirent dans la salle de bal même. Le feu était au poulailler.

Ne perdant pas leur sang-froid, les jeunes gens donnèrent aussitôt l'alarme et réveillèrent les locataires du Canon d'Or qui dormaient déjà tous. Pendant ce temps M. Baert, membre des « Trompettes de Marquette », qui était muni de son instrument, sonna au feu dans Lambersart.

A l'estaminet du Canon d'Or ce fut parmi les locataires une véritable panique. Chacun s'affolait et songeait à se sauver, à sauver ce qui lui appartenait. Les secours du dehors furent à ce moment d'une grande utilité. Les voisins et les habitants de Lambersart aidèrent les malheureux qui avaient que les flammes aient pu gagner l'estaminet lui-même, les meubles étaient descendus sur la chaussée.

Il n'y avait d'ailleurs pas que cela à sauver. Des animaux : chevaux, porcs, lapins, volailles se trouvaient dans les dépendances de l'estaminet. On arriva à temps pour faire sortir les malheureuses bêtes dont plusieurs asphyxiaient déjà un commencement d'asphyxie.

Les secours

Aussitôt l'alarme donnée dans Lambersart, la pompe de la commune fut expédiée sur les lieux du sinistre. Malheureusement pour des pompiers de bonne volonté, cette unique pompe ne servit malheureusement pas à grand'chose. Devant les proportions sans cesse grandissantes que prenait l'incendie, les pompiers de Lille avaient été avertis téléphoniquement, mais malgré toute leur célérité, ils ne furent sur les lieux qu'à onze heures. Ils trouvèrent l'établissement entièrement en flammes. La salle de bal, les écuries n'étaient plus que ruines, le grenier et le premier étage du Canon d'Or brûlaient. En vain, des hommes de bonne volonté essayaient-ils de faire la part du feu en démolissant avec des haches.

Les pompiers de Lille, rue du Fresne, venus avec tout leur matériel, attaquèrent le sinistre vigoureusement. Les tuyaux furent plongés dans le canal de la Haute-Deûle et dès versèrent bientôt sur le brasier des torrents d'eau.

Le travail se prolongea cependant assez. Il était environ minuit trois quarts, lorsque tout danger fut écarté. On avait réussi à préserver le rez-de-chaussée de l'estaminet et celui de l'habitation de M. Ringot. L'habitation de M. Petitpres, de l'autre côté, était absolument indemne.

Le service d'ordre. Les dégâts

Outre de nombreux gendarmes de Lille et de Canteleu-Lambersart, le service d'ordre comportait encore un piquet du 43e d'infanterie, sous les ordres de plusieurs lieutenants.

Les dégâts causés par cet incendie et qu'on ne peut encore évaluer, seront très importants. Les bâtiments étaient certes un peu vieux, mais par leur dimension, ils n'en avaient pas moins une certaine valeur. Le poulailler, les écuries, ont été complètement détruits. Du bal, il ne reste plus que les murs, et l'orchestrion, valant 10 000 francs, qu'il contenait, a été lui aussi anéanti.

Seuls, M. Pleys et le propriétaire de l'immeuble, M. Wattrelot, brasseur à Faches-Thumesnil, sont assurés.

Les causes

On ne peut encore préciser les causes de ce violent incendie, ni l'endroit où il éclate, mais il y a tout lieu de croire qu'il a pris naissance dans le poulailler attenant au bal près duquel on avait installé un moteur servant à actiner l'orchestrion. Des déclarations reçues par la gendarmerie, il semblerait que c'est ce moteur qui provoqua le sinistre.

A ROUVROY

Rixe sanglante entre Belges

Le 1er janvier, quatre ouvriers, d'origine belge, entraient, vers neuf heures du soir, chez M. Morelle-Mônch, aux qui (lent, à Bihucourt, le cabaret portant l'enseigne « Le Salon du Peuple ». Après avoir bu des chopes, les Belges refusèrent de payer et tinrent très bruyants. M. Morelle les pria de partir, mais les Flamands refusèrent et déclarèrent qu'ils allaient tout casser. Des ouvriers français présents, prêtèrent malheureusement assistance à ces perturbateurs qui furent expulsés. Mais ils revinrent peu après, avec d'autres belges et, au nombre d'une quarantaine environ, ils mirent le siège en règle et commencèrent à jeter des pierres et casser les carreaux. M. Wattieux, un ouvrier du voisinage, étant allé chercher de l'aide au bal Morelle fut, en retournant chez lui, blessé à la tête et à la cuisse droite. Il a dû s'aliter.

Plusieurs de ces Belges allèrent ensuite à Rouvroy-Nouméa, au cabaret Pistolet-Sart. Ils y recommencèrent leurs exploits et blessèrent, en brisant tout, Mlle Antoinette Defossaux, âgée de 20 ans. Ils furent encore mis à la porte, mais dehors une rixe éclata bientôt entre eux. Quatre furent blessés à coups de chopes ou à coups de couteau. L'auteur des blessures serait un mineur belge nommé Jules Boussaud, 31 ans, logeant aux corons de la Soudbat. Il a disparu.

M. le docteur Béhague, médecin-légiste, s'est rendu au domicile des blessés : Emile et Cyrille Verbelt, Evariste Loison et René Dacé. C'est Emile Verbelt qui a reçu les blessures les plus sérieuses.

L'état des blessés est assez grave, sans cependant occasionner d'inquiétudes. Le parquet d'Arras est descendu sur les lieux en fin d'enquête.

A HARNES

Une enfant ébouillantée

Mme Lestienne-Wouters, habitant rue André-Dépret, avait déposé sur le sol, un chaudron rempli d'eau bouillante. S'approchant trop, sa petite fille âgée de 2 ans, tomba dans le récipient. La jeune enfant fut retirée profondément brûlée sur tout le corps. Malgré les soins qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à succomber au milieu d'horribles souffrances.

A LENS

Nouveau secours aux orphelins de la Catastrophe de Courrières

M. Frola, syndic-sénateur de la ville de Turin (Italie), vient d'informer M. le député Basly, maire de Lens, qu'il lui transmet soixante-quatre livrets pris avec le produit d'une souscription, s'élevant à vingt-six mille cent francs. Ces livrets, destinés à des enfants d'ouvriers mineurs tués dans la catastrophe de Courrières, seront distribués par la mairie de Lens, d'après les indications du sénateur italien, qui a pris soin de faire connaître les noms des bénéficiaires.

A SAINT-POL

Un fou s'amuse avec un sémaphore

Un cantonnier de la compagnie du chemin de fer du Nord, nommé Alfred Tuilles, longeait la ligne du chemin de fer, la nuit dernière, quand il aperçut un individu qui était sur la voie ferrée, en train de démonter un sémaphore.

Déjà il avait réussi à masquer une lanterne avec son mouchoir de poche, et à défoncer les boîtes qui servent à la manœuvre. Thuilliez le reconnut pour un pauvre fou qui lui dit être en train de vouloir téléphoner avec des gens qui lui faisaient signe. Il fut reconduit dans sa famille, au village d'Heuchin.

PRÈS D'AMIENS

Un Notaire prévaricateur

La gendarmerie d'Oisemont a arrêté un notaire d'Oisemont, inculpé d'abus de confiance. Le chiffre des détournements pratiqués s'élèverait, assure-t-on, à 80,000 francs. Le notaire prévaricateur a été écroué dans la soirée à la prison d'Amiens.

LES GRÈVES

A ROUBAIX
Chez les trieurs

On nous demande l'insertion de la note suivante :

« Les ouvriers en grève de chez Ducoulombier, boulevard de la République, préviennent le public que la grève dure toujours. Une délégation s'étant encore présenté samedi 4 janvier, le patron lui a répondu immédiatement et sans discussion qu'il n'y avait rien de nouveau ; mais par contre, il a mis une affiche à sa fenêtre demandant des hommes de peine, pour chercher, comme vous le voyez par tous les moyens, à remplacer les trieurs de déchets en grève. Nous osons espérer que pas un travailleur ne voudra aller s'embaucher pour remplacer des grévistes. »

A ROUBAIX
Fin de la grève du tissage Watine

A la suite d'une demande adressée à M. le Préfet du Nord, par les grévistes du tissage Watine, M. Lebbé, directeur de l'Ecole professionnelle d'Armentières, est venu à Roubaix, samedi matin, pour chercher à mettre fin au conflit qui dure depuis trois mois.

Après diverses entrevues avec patron et ouvriers, une solution est intervenue sur les bases suivantes :

1 cent. 1/2 en plus que les prix de base pour les satins ; quand les satins auront plus de 62 duites, 1 cent. en plus.

1 cent. d'augmentation pour les ouvrages Prunelle. On ne conduira plus deux métiers avec trame 6 3/4.

La reprise du travail se fera par équipe et par rang d'ancienneté.

Le travail sera au complet dans six semaines.

Dans le canton de Trélon

La grève des mineurs peut être considérée comme terminée chez M. Lobet à Trélon. Les ouvriers ont accepté les conditions de leur patron : 5 centimes d'augmentation à l'heure que le patron avait déjà consentis avant le début de la grève. Les ouvriers demandaient 50 centimes à l'heure, alors que le patron ne voulait leur donner que 8 centimes d'augmentation. Aujourd'hui ils acceptent les 5 centimes.

A FOURMIES

La grève continue toujours dans les trois fonderies. Les ouvriers font la quête.

PETITS ECHOS REGIONAUX

ACCIDENTS

A Comines. — M. Victor Leleu, 20 ans, teinturier à Comines, route de Saint-Hilaire, occupé, travaillant chez M. Charles Leleu, fabricant de rubans, a reçu de l'eau bouillante sur le pied gauche et s'est fait des brûlures du 2e degré de la face dorsale du pied gauche.

Les primes à la culture du lin et du chanvre. — Officiel : Le ministre vient de fixer à 50 francs par hectare le montant de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre pour l'exercice 1907.

DANS L'ARMÉE

LES NOUVELLES INFIRMERIES MILITAIRES. — Lors de la fédération des hôpitaux militaires, le Ministre avait annoncé son intention de créer un corps d'infirmières laïques, destinées à remplacer les religieuses qui, précédemment, assuraient le service hospitalier avec les infirmiers militaires.

Un concours pour le recrutement du nouveau corps d'infirmières militaires aura lieu à Paris, à l'Hôpital du Val-de-Grâce, le 1er février prochain.

Les postulantes devront être de nationalité française, âgées de 21 à 35 ans. A défaut de candidates remplissant ces conditions, on pourra admettre des personnes plus âgées ; pour celles dépassant 45 ans, il faudra une autorisation ministérielle.

Les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 janvier au directeur du Val-de-Grâce, accompagnées d'un acte de naissance, d'un certificat de casier judiciaire et du diplôme d'infirmière.

Le traitement de début est de 1042 francs et peut être porté successivement à 1145 et 1250 francs. Les infirmières militaires seront nourries et logées à défaut de logement, elles recevront une indemnité en argent.

Leur tenue sera identique à celle des hôpitaux de Paris, au cocarde du bonnet étant incolore au lieu d'être aux couleurs de la ville de Paris.

Enfin les infirmières militaires jouiront, au point de vue de la retraite des avantages reconnus aux autres femmes employées dans les établissements de la guerre.

CHRONIQUE MINIÈRE

L'échauffement de la fosse N° 5 DES MINES DE COURRIÈRES

Les gros barrages

Les équipes d'ouvriers, sous la direction des ingénieurs, continuent à combattre l'échauffement constaté dans la veine Marie nord-ouest de la fosse n° 5, située sur le territoire de Sallaumines.

Le bruit se répand, et peut se reproduisant sous réserves, qu'on parviendra difficilement à extraire la partie échauffée et que force sera d'avoir recours aux gros barrages prêts et amorcés déjà, lesquels doivent emprisonner la feu et l'étouffer. Le délégué mineur ne reste pas inactif, il multiplie ses visites, car il craint que d'un moment à l'autre la situation ne s'aggrave.

Dernière Heure

VERS LA GRÈVE DES MINEURS

Saint-Etienne, 4 janvier.

Les membres du Comité Fédéral des mineurs se sont réunis dans la soirée, à la Préfecture, sur convocation du Préfet de la Loire. Cette réunion était provoquée dans le but de rechercher un terrain d'entente au conflit actuel. Le plus grand secret reste observé au sujet de la discussion qui s'est produite au sein du comité. On croit cependant que toute solution demeure impossible en présence de l'état d'esprit dans lequel se trouvent les compagnies.

Le transport « Nive » considéré comme perdu

Tanger, 4 janvier.

La mer est toujours démontée sur toute la côte : la situation de la *Nive* est très critique. Le transbordement des approvisionnements et du matériel d'artillerie est impossible à cause de la tempête.

Les croiseurs n'osent pas approcher de crainte d'être jetés à la côte.

Les fonds sur lesquels s'est échoué le transport sont hérissés de rochers.

On considère le transport comme perdu.

LE CHOIX ET LE PRIX DES CHAISES à l'église

Vitry-le-François, 4 janvier.

Le maire de Couvrot, arrondissement de Vitry-le-François, vient de faire publier à son de tambour, l'arrêté suivant :

Le maire rappelle aux habitants que les églises et les meubles qui les garnissent ont été laissés à la disposition des fidèles par l'article 6 de la loi du 2 janvier 1907.

Il en résulte que ni la commune ni le curé n'ont le droit de tirer un loyer de l'église et des objets qu'elle contient. Si quelques fidèles continuent à payer le prix de leurs places à titre de contribution volontaire, l'article 31 de la loi du 9 décembre 1905 ne permet pas de leur en contester le droit.

Réciproquement les personnes qui veulent s'abstenir de participer aux frais du culte peuvent poursuivre judiciairement, en vertu du même article, quiconque chercherait à les y contraindre.

En conséquence, le choix des places à l'église est absolument libre, chacun peut occuper celle qui lui convient, soit pendant, soit après les offices, et nul ne peut revendiquer un droit à une place quelconque, si ce n'est à acquitter un prix de location fixé par des conventions qui ne sont plus autorisées par les lois existantes.

Les personnes qui ne connaissent pas les dispositions des lois nouvelles ci-dessus et qui ont payé le prix des places au dernier office peuvent en demander le remboursement.

LE FROID A L'ÉTRANGER

Londres, 4 janvier.

Un froid intense a continué à sévir toute la journée dans toutes les parties de la Grande-Bretagne, malgré un brillant soleil. Partout, les palmiers ont fait leur apparition et en nombre, les gens se sont saisir ravoir sous un ciel bleu, sans nuage.

Malheureusement, on a déjà à déplorer un certain nombre d'accidents dus à l'insuffisance de dureté de la glace. Jusqu'à ce jour, aucune dépêche parvenue à Londres signalaient six accidents mortels.

Berlin, 4 janvier.

On annonce que trois personnes sont mortes de froid aux environs de Francfort.

Vienne, 4 janvier.

Un froid intense sévit sur toute l'Autriche. En Galicie, toutes les écoles sont fermées. Le thermomètre marque 25° au-dessous de zéro. A Vienne, il y a eu 30° de froid. De nombreux passants, surpris par le froid, ont dû être transportés à l'hôpital, les membres transis.

A Lemberg, en Galicie, le nombre des personnes transportées à l'hôpital par la société des Ambulanciers, par suite du froid rigoureux, a atteint deux cents.

Bruxelles, 4 janvier.

De tous côtés, on signale des cas de morts subites.

A Anvers, dans l'Escaut, des glaçons flottants, en grand nombre, ont fait leur apparition à marée basse.

Les canaux et les fleuves ne sont plus guère navigables en raison des glaces.

A Terneuzen, quatre bateaux sont empêtrés dans les glaces.

LILLE

LA JOURNÉE DU DIMANCHE

LA MATINÉE

Palais des Beaux-Arts, ouvert de dix heures à quatre heures.

Musée commercial. — De dix heures à quatre heures, rue du Lombard.

Musée industriel. — De dix heures à quatre heures, à la Halle aux sucres.

Musée de gravures (Hôtel de Ville). — De onze heures à quatre heures.

Musée houiller. — Rue de Bruxelles, de 10 à 4 heures.

Bains Lillois. — Ouverture à 8 heures.

L'APRÈS-MIDI

Société des Sciences. — A 2 h., séance solennelle de distribution des prix.

Football. — A 2 h., terrain de Saint-André, match entre l'Olympique Lillois et le Racing-Club de France.

Grand-Théâtre. — A 2 h. 1/2, matinée.

Kursaal-Théâtre. — A 3 h., représentation.

Concert-Noël à l'Hippodrome. — A 3 h., à l'Hippodrome, concert donné par M. Noël, de l'Opéra, et par des artistes de Paris.

Concerts de Gogo. — A 3 h., chez Léon Leborgne, rue Gantois. A 5 h., établissement du nouveau parc, 60, rue Louis-Faure.

LA SOIRÉE

Grand-Théâtre. — A 5 h. 1/2, représentation.

Théâtre de l'Union (rue d'Arras). — A 6 h., représentation.

Kursaal-Théâtre. — A 8 h. 1/2, La Boîte à Fursy.

Brasserie de l'Industrie. — Concerts.

Brasserie Universelle. — Concert.

Le Monument André

Liste de souscription N° 10

MM A. Crépy, consul de Portugal, 20 fr. ; Ledieu-Dupuis, conseil des Pays-Bas, 20 fr. ; Hennebique, directeur des Contributions directes, 10 fr. ; Pinot, archiviste départemental, 5 fr. ; Desbordes, directeur des Douanes, 5 fr. ; Degrave frères, rue Esquermoise, 2 fr. ; Paul Meurisse, rue des Meuniers, 10 fr. ; Chaudun, directeur de l'Enregistrement, 5 fr. ; Messier, directeur des Poudres et Salpêtres, 5 fr. ; Julien Le Blan, industriel, 20 fr. ; Richter, industriel, 10 fr. ; Henri Wallaert, industriel, 5 fr. Total : 117 francs. — Total des listes précédentes : 2901 fr. 35. — Total à ce jour : 3018 fr. 35.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 32, rue Basse, et à la Caisse de l'Imprimerie Danel, 95, rue Nationale.

GRAND MEETING DE TOUS LES CULTIVATEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

On nous informe que tous les cultivateurs de notre arrondissement ont décidé, pour le dimanche 12 janvier, de faire une manifestation très importante dont nous aurons bientôt occasion d'entretenir nos lecteurs. En attendant, nous publions ci-après la convocation qui vient d'être lancée à toute la culture ainsi qu'aux marchands de lait de Lille et des environs par le Comité d'organisation.

Lille, le 2 janvier 1908.

Cher collègue,

Un Comité d'organisation composé d'un certain nombre de membres du « Syndicat de l'arrondissement de Lille » et de nombreux délégués des « Syndicats agricoles de Roubaix, Tourcoing » et autres communes des environs, s'est réuni au café Gambrinus le Mercredi 18 décembre à Lille pour discuter sur la nouvelle loi de 1905, s'appliquant à la vente du lait et aussi sur les décrets d'administration publique s'y rapportant, mais non encore parus.

D'un commun accord, le comité a décidé, dans le but d'instruire toute la population agricole de la région, des difficultés que présente cette loi de provoquer pour le dimanche 12 janvier prochain, à 3 heures de l'après-midi, dans le Hall du Gymnase, 7, place Sébastopol, à Lille, une réunion générale « de tous les cultivateurs de l'arrondissement ».

Plusieurs conférenciers y traiteront de la question des prix de revient et de vente du Lait, ainsi que des mesures à prendre pour mettre le cultivateur en garde contre les rigueurs de cette loi nouvelle.

Vous êtes tout particulièrement invité à vous rendre à cette importante réunion, qui touche de près, soit directement, soit indirectement vos intérêts.

Dans l'espoir que vous vous ferez un devoir de répondre à notre appel, nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'assurance de nos sévoués sentiments.

Le Comité d'Organisation,

L. Blondel, à Saint-Maurice ; Bonenfant, à Remy, à Lambersart ; Cauche, à Roncheu ; Louis Cruque, à Tourcoing ; Lecoleux, à Wambrechies ; Cousin-Auquart, à Lambersart ; Debuchy Pierre, à Noyelles-les-Seclin ; Debuchy Narcisse, à Frelinghien ; Desbonnets Léon, à Bondues ; Decarnin, à Loos ; Dumont-Behard, à Loos ; Dupouy Jules, à Lomme ; Saint André ; Laden Jules, à Seclin ; Lamblin-Berthen, à Marquette ; Lehrun, à Tourcoing ; Lebong Louis, à Wambrechies ; Le Jen Fernand, à Lesquin ; Leclercq Georges, à Marcq-en-Baroeul ; Morel Anatole, à Roncheu ; Petit Georges, à Loos ; Wibaux Charles, à Verlinghem.

L'EXPOSITION DE CALAIS

UN BON EXEMPLE

Nous lisons dans le *Phare de Calais* :

Nous sommes heureux de constater qu'à l'inverse de ce qui s'est passé à Dunkerque, les Calaisiens n'ont pas entendu que les leurs de parti pussent trouver à s'immiscer dans cette question de l'Exposition.

Ici, l'intérêt général de la ville a primé toute autre chose. On a laissé de côté les dissensions stériles et les rivalités d'opinions. Toutes les bonnes volontés se sont unies et ont convergé, dès le premier jour, vers le même effort : Le succès de cette manifestation qui doit si avantageusement attirer l'attention sur Calais, son industrie, sa plage et son port et drainer vers les caisses de nos commerçants les dépenses de voyage des visiteurs.

Certes cela vaut bien d'oublier exceptionnellement nos petites divergences d'opinions et d'interdire à celle Carabosse nouveau jeu qui s'appelle la Politique l'accès du Sahara si bien en voie de métamorphose.

La seule fée qui puisse y accéder, en effet, est celle dont la baguette magique s'occupe présentement de faire jaillir du sol aride et poussiéreux derrière l'enclos de palissades qui s'éblouissent de réclames pittoresquement colorées, les svelles constructions destinées aux palais éphémères où triompheront, avec la Beauté la Grâce et l'Elégance féminine, notre superbe industrie calaisienne dont ce sera l'Apothéose.

DES CLIENTS SÉRIEUX

La scène se passe, disons-le tout de suite, dans une des maisons qui illustrent la rue du Frêneel, au numéro 15. Deux clients y firent tapageusement irruption samedi vers deux heures et demie du matin. C'étaient des clients sérieux et de belle apparence musculaire. L'un, Henri Brame, exerce la profession de garçon boucher, et l'autre, Louis, est bien à l'abattoir de Lille, et demeure à Mons-en-Baroeul, route de Bouvigny, 8. Les deux individus mirent d'abord l'établissement à sac. Mais ce sont des mœurs dont on ne s'effraye pas trop dans ces parages. D'ailleurs ces messieurs consommaient beaucoup, buvaient du champagne, faisaient des gaudriolesques avec dames. Tout alla pour le mieux jusqu'à l'heure de régler les comptes. A ce moment, une experte inquisitoriale, les deux lueurs de bonne déclarèrent qu'ils ne solderaient pas, et pour donner plus de force à leur déclaration, ils rossèrent la dame de confiance de la ténacière de la maison. Ce fut au tumulte à réveiller la Ville. On mande la police. Deux agents se présentèrent, mais ne purent même pas approcher des énergumènes. Ils durent aller chercher quatre de leurs collègues. A six, après bien des efforts, ils parvinrent à se rendre maîtres de la situation. Louis et Brame ne fit pas trop de difficultés, mais Louis ne se résigna pas à aller coucher au violon. On dut le ligoter. C'et dans cet état qu'il fut amené au violon du 1er arrondissement.

La nuit porte conseil : les clients de la rue du Frêneel étaient bien sages lorsqu'ils se présentèrent devant M. Langevin, commissaire du 1er arrondissement. Ils offrirent de payer tout ce qu'ils avaient consommé et cassé. Cette proposition fut naturellement acceptée, mais elle n'empêcha pas Brame et Louis d'être déférés au Parquet pour rébellion et outrages aux agents.

Pour l'hygiène et l'économie, chauffez-vous avec les nouveaux **Fourers à gaz Engels**, 67, rue Nationale, Lille. Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom Engels. 42926

LE FEU RUE DU MOLINEL

Un commencement d'incendie a éclaté samedi matin, vers huit heures, chez M. Anatole Tronquez, employé de commerce, rue du Molinel, 42. Comme d'habitude, avant de partir au travail, M. Tronquez avait mis sur le réchaud à gaz une petite casserole contenant du café, quand tout à coup une flamme fusa du chalumeau et enflamma le caoutchouc. Le feu s'étant communiqué à une armoire, aux boiseries et au plafond, M. Tronquez donna l'alarme dans la maison et en téléphona aux pompiers de la rue du Fresne. Grâce à leur prompte intervention, tout danger fut rapidement écarté. Les dégâts causés par l'immeuble appartenant à M. Anatole Descamps, boulevard de la Liberté, 36, s'élèvent à 500 francs. Il y a assurance.

SAVON DU CONGO B ancheur du lainé Victor VAISSIER

UN CHEVAL S'EMBALLE

Dans l'après-midi de vendredi, vers quatre heures, un cheval attelé à la voiture de Mme Germinprez, passait rue Royale. L'animal ayant glissé sur un rail du tramway, s'abattit sur le pavé et dans sa chute brisa les harnais ainsi que les brancards du véhicule. Effrayé et débarrassé des liens qui le retenaient à la voiture, l'animal se releva et partit à une allure rapide vers la rue Esquermoise. Il fut heureusement arrêté par un membre de la Société de Sauveteur du Nord, M. Ernest Holot, négociant, 453, rue du Faubourg-de-Roubaix.

AU PARQUET

Les vitrioleurs roubaisiens

Les instructions que M. Delaë, juge, avait ouvertes sur les drames au vitriol qui se déroulèrent le 27 et le 28 octobre 1906, à Roubaix, se prennent au cimetière, le second, l'estaminet Guyot, rue du Fort, 36, sont terminées. Julien Vuylsteker, 36 ans, trieur au peignage de l'Epeule, demeurant rue des Blanches, 18, qui commit le premier attentat sur sa femme, Eudoxie François, et la mère de cette dernière, est renvoyé devant la chambre des mises en accusation. Est renvoyé devant cette même chambre, Arthur Vermeulen, 51 ans, tisserand, qui fut l'auteur du second attentat et vitriola très fortement son amie, Jeanne Verdonck, 38 ans, ménagère, rue de Lannoitel, impasse Mullier. Ces prévenus comparaîtront vraisemblablement en cour d'assises à la session prochaine.

Les trafiquants du changeur Haus, devant d'Armentières

M. Delaë, juge d'instruction, qui avait été également chargé d'instruire l'affaire d'escroqueries et de détournements commises par le fameux financier Hans, a également clos samedi son enquête. Hans, qui empocha, ainsi que nous l'avons dit, des deniers qui ne lui appartenaient pas, comparaîtra le 11 janvier devant le tribunal correctionnel.

Le cambriolage du Vélodrome Roubaisien

A la même audience qu'Hans, comparaîtront devant les juges, trois jeunes chanapans, Crombez, Hache et Thésa, qui opérèrent plusieurs cambriolages et notamment celui du Vélodrome Roubaisien.

Le crime de la rue des Débrits St-Etienne

M. Houeix, juge d'instruction, a interrogé samedi matin, pour la dernière fois peut-être, Gabriel Cassart, le garçon boucher qui, au n° 17 de la rue des Débris-Saint-Etienne, tua son épouse, Alexandrine Lodieu. Le magistrat l'a interrogé plus précisément cette fois sur la question de pré-préméditation.

Après bien des hésitations, Cassart a avoué qu'il avait bien prémédité son crime et qu'en brandissant son arme vers son épouse, il avait l'intention de la tuer. M. Tourey Vieillet, avocat au barreau de Paris, et chargé par la famille de Cassart, assistait à l'interrogatoire.

L'assassinat d'Emmerin

Auguste Gillon, l'assassin de la malheureuse Mme Bourbotte, a été, lui aussi, interrogé par M. Houeix. Très satisfait du régime de la prison, Gillon, qui a acquis depuis peu, un tempérament assez sanguin, paraît superbe, n'a montré aucun mécontentement au cours de son interrogatoire. Il a renouvelé les déclarations qu'il avait faites, en ajoutant, bien que le contraire soit prouvé, qu'il n'avait jamais eu l'intention de tuer sa victime.

COFFRES-FORTS GAUSON
21, Rue Royale, LILLE
— ENVOI DU CATALOGUE — 41060

CHACUN SON MÉTIER

Samedi, vers huit heures du matin, M. René Delbar, vingt-neuf ans, se disant rédacteur d'un journal, et demeurant 25, rue Castmartin, passait à proximité de la place Sébastopol, lorsqu'il vint accoster deux individus, M. F..., domicilié à Fives. Il le hela et le pria de le suivre dans un estaminet. Le marchand ne demandait pas mieux et il s'exécuta le sourire sur les lèvres. Mais il devait bientôt déchanter. En effet, tirant un couteau de sa poche, M. Delbar ouvrit une huître : elle était gelée. « Vos huîtres sont empoisonnées, s'écria M. Delbar, venez donc au poste, je vais vous apprendre à compromettre ainsi la santé publique. » Fort des certificats qu'il avait en poche, le marchand d'huîtres se laissa conduire au commissariat du 1er arrondissement. Un brigadier écouta gravement les deux parties, puis se permit passa à l'examen des pièces délicieuses. M. F. présenta les attestations de fraîcheur qu'un inspecteur des halles lui avait délivrées le matin. Une deuxième expertise fut faite par un autre inspecteur qui prononça que les huîtres n'étaient pas le moins du monde empoisonnées. Le malentendu soupçon n'osa même se poser sur l'huître qu'avait ouverte M. Delbar qu'on avait transportée en grande pompe aux Halles. M. René Delbar rentra donc seul avec ses soupçons et ses accusations. Il est probable que ses colis viendra s'ajouter une plainte du marchand d'huîtres qui s'a pas goûté les entrailles à son commerce.

LE FEU DU POSTE

Les gens du poste sont [illegible] bureaux des secrétaires du [illegible] rural le poste flambait et [illegible] la cheminée. Cela fit un bruit [illegible] qui mit tout le monde debout. Le [illegible] taires, M. Zumbach, [illegible] chives, se précipita au [illegible] piers de la rue du Fresne [illegible] que, accoururent, jetèrent une [illegible] mature et tout fut terminé. Le [illegible] belle chaleur régnait dans un [illegible] taires de police.

UNE ARME MAL PLACÉE

Nous avons relaté dans notre [illegible] samedi le fait suivant : M. Gaston [illegible] gel, électricien, rue Gambetta, [illegible] vait dans un estaminet de la [illegible] baix. Une discussion s'étant élevée [illegible] son revolver, le brandit sur un des [illegible] locuteurs. Il fut empêché de faire [illegible] coup et cela se termina par un [illegible] bal pour port d'arme prohibée. M. [illegible] gel nous écrit pour nous dire : 1° [illegible] consommateurs l'ont mis dans un [illegible] le force à garder la chambre ; 2° [illegible] vêtver n'a pas été sorti de son [illegible] acte.

LA DIRECTION DU THÉATRE

Avec M. Monteil, dont nous [illegible] té la candidature à la direction du [illegible] Théâtre, sont aujourd'hui sur [illegible] MM. Lormel (Directeur du Théâtre de [illegible] nion), Paul Donay (Directeur du Théâtre de Fontenoy à Roubaix), et M. [illegible] général actuel du Théâtre de Lille.

LE PARJURE

Un grand nombre de [illegible] fait, dimanche dernier à [illegible] cette année, le Parjure Or, [illegible] lundi 6 janvier, c'est [illegible] 13 janvier — lundi suivant [illegible] doit être fixée la fête du Parjure.

L'Algique d'Or

Sous la forme d'une délicieuse [illegible] docteur Rédier, de Lille, a composé [illegible] d'Or, remède scientifique, guérissant [illegible] certaine et absolue les maux de [illegible] névralgies et migraines.

Dans toutes pharmacies : [illegible] 5 francs.

BRASSERIE UNIVERSELLE

Par suite du froid rigoureux [illegible] de la *Brasserie* est Place du Théâtre.

Etat-Civil

Naissances. — Gaston Rachel, rue [illegible] cité Eole. — Pierre Alfred, rue [illegible] Fontinelle Louis, rue des [illegible] Fournier Antoinette, rue Nationale [illegible] Gaston Marie, rue de Fourmies [illegible] — Van Campenhout Pierre, rue [illegible] Bourse Lilloise, rue de Wazemmes [illegible] Marie-Madeleine, rue Lebrun, 30 — [illegible] re, place Simon-Vollant, 4 — [illegible]

Publications de mariage. — Lucien [illegible] domicile à Le Mesnil-en-Thelle [illegible] domicile à Lille — Désiré [illegible] [illegible] marchand à Marcq-en-Baroeul [illegible] employé aux serres à Quesnoy-sur-Deûle [illegible] Lille, sans profession, rue [illegible] phonse, mouleur à Annœulin [illegible] ménagère à Annœulin — Rémy [illegible] Jules, contremaître à la Fabrique de [illegible] de Jeanne-Marie Bouchez, [illegible] Paris — [illegible] cole, 23 et Cabaret Amélie, [illegible] Philippe-Joseph, 24 ans, [illegible] Paris et Origny-Lonlay, sans profession [illegible] Nicolas-Lebrun, 8 — Cambrelin [illegible] cordier à Marquette et Demoulin [illegible] ne, rue du Pont-du-Bois, [illegible]

Mariages. — Gustave [illegible] Léon, magasinier, rue de Bourbon, [illegible] Blanche, lainière, cité des [illegible] Décédés. — Albert, [illegible] Marguerite, sans profession, [illegible] Mallette — Warnier Joseph, [illegible] Hélène, 70 ans, ménagère, rue [illegible] même adresse — Tête Ernestine, [illegible] sel, rue Brûle-Maison, 43 et [illegible] sistère, rue de Bertinchamps, [illegible] Sylvestre, sans profession, rue [illegible] Julienne, couturière, rue d'Isly, [illegible] Jules, peigneur, rue Saint-Louis, [illegible] Eugène, 7 ans, rue de Tournai, [illegible] Baptiste, journalier, rue du Vieux [illegible] Bruxelle Julia, polisseuse, rue [illegible] de Cock Jean-Baptiste, retraité, rue [illegible] Demoor Marie, sans profession, rue [illegible]

Avant de monter votre ménage [illegible] aucun achat sans avoir visité la [illegible] **Magasin de Coutellerie, Orfèvrerie** [illegible] argent et métal

THIÉBAUT-ASTRUC FILS
la plus ancienne et la plus réputée de la [illegible]
13-15, Rue des Stanislas, LILLE

MAISON VALLENTIN
LILLE — 34-36, Rue Neuve, 34-36
RAYONS ET MAGASIN SPÉCIAUX POUR [illegible] ET FILLETTES

— Legrand Fleury, industriel à La [illegible] Mademoiselle, sans profession, rue de [illegible] — Boraz Pierre, ouvrier à St-Sauveur [illegible] Marie, sans profession, rue Nationale, [illegible] Henri Ragine, architecte à Gand et [illegible] Sylvestre, sans profession, rue [illegible] Duhem Emile, sommelier, rue du Plat, [illegible] Germaine, sténographe, rue Desrez, [illegible] Jeanne, représentant, rue de Tournai, [illegible] Jeanne, sans profession, rue des [illegible] Malet Paul, employé, place du [illegible] Brussart Augustine, employée, [illegible] Jules, employé, rue de l'Hôpital [illegible] teiro, 75 bis et Follet [illegible] Gab. ed, 75 — Vanlerberghe Paul, [illegible] Boulevard Victor-Hugo, 175 et Fertinel [illegible] profession, rue Belle-Vue, 32 [illegible]

AU PHENIX
14, Rue Neuve, LILLE
SPÉCIALITÉ DE CH